

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT PAR LE SOUS-OFFICIER
RAPPORTEUR SPÉCIAL

Je, soussigné, certifie par les présentes que, le.....
jour d.....19....., le sous-officier rapporteur
spécial, susmentionné, a prêté et souscrit devant moi le serment (ou l'affirmation)
ci-dessus. En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat sous mon seing.

.....
Officier rapporteur spécial.

FORMULE No 3

COMMISSION DU SCRUTATEUR. (Parag. 9).

A....., dont l'adresse est.....
....., et dont l'occupation est.....

Sachez qu'en vertu de l'autorité que me confère le paragraphe neuf des
Règlements électoraux concernant le service canadien de guerre, 1944, je vous
nomme par les présentes scrutateur pour agir au bureau de l'officier rapporteur
spécial (ou du sous-officier rapporteur spécial) pour le territoire de votation
d.....

Datée, à Ottawa, ce.....jour d.....19.....

.....
Directeur général des élections.

SERMENT DU SCRUTATEUR. (Parag. 9).

Je, soussigné, nommé scrutateur, en conformité du paragraphe neuf des
Règlements électoraux concernant le service canadien de guerre, 1944, jure (ou
affirme solennellement) que j'agirai fidèlement en madite qualité de scrutateur,
sans partialité, crainte, faveur ni affection, et que je ne divulguerai pas le nom
du candidat pour qui tout électeur en service de guerre a marqué son bulletin
de vote à l'élection générale, si ce renseignement parvient à ma connaissance,
pendant la durée de mes fonctions de scrutateur. Ainsi, Dieu me soit en aide.

.....
Signature du scrutateur.

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT PAR LE SCRUTATEUR

Je, soussigné, certifie par les présentes que, le.....
jour d.....19....., le scrutateur susmentionné a prêté et
souscrit devant moi le serment (ou l'affirmation) ci-dessus. En foi de quoi, j'ai
émis le présent certificat sous mon seing.

.....
Officier rapporteur spécial.

FORMULE No 4

SERMENT DE L'ADJOINT. (Parag. 8)

Je, soussigné, nommé adjoint pour agir au bureau de l'officier rapporteur
spécial pour le territoire de votation d.....

.....
en conformité du paragraphe huit des *Règlements électoraux concernant le service
canadien de guerre, 1944*, jure (ou affirme solennellement) que j'agirai fidèlement
en madite qualité d'adjoint, sans partialité, crainte, faveur ni affectation, et que
je ne divulguerai pas le nom du candidat pour qui tout électeur en service de
guerre a marqué son bulletin de vote à l'élection générale, si ce renseignement
parvient à ma connaissance, pendant la durée de mes fonctions d'adjoint. Ainsi,
Dieu me soit en aide.

.....
Signature de l'adjoint.